

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 avril 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 99 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Romain BRUMENT - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Emmanuelle CHARAFE - Lyece CHOULAK - Jean-Marc COPPOLA - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - Audrey GARINO - Samia GHALI - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Jean-Pierre GIORGI - Frédéric GUELLE - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Pierre LAGET - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Bernard MARANDAT - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Eric MERY - Marie MICHAUD - Férouz MOKHTARI - André MOLINO - Yves MORAIN - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Frank OHANESSIAN - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Julien RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Lionel ROYER-PERREAUT - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Laurence SEMERDJIAN - Nassera BENMARNIA représentée par Pierre HUGUET - Patrick BORE représenté par Caroline MAURIN - Valérie BOYER représentée par Sarah BOUALEM - Joël CANICAVE représenté par Olivia FORTIN - Bernard DEFLESSELLES représenté par Jean-Pierre GIORGI - David GALTIER représenté par Camélia MAKHLOUFI - Bruno GILLES représenté par Roland GIBERTI - Sophie GUERARD représentée par Eric MERY - Prune HELFTER-NOAH représentée par Christine JUSTE - Hervé MENCHON représenté par Jean-Marc SIGNES - Danielle MILON représentée par Patrick GHIGONETTO - Didier PARAKIAN représenté par Frank OHANESSIAN - Benoît PAYAN représenté par Sophie CAMARD - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Marie BATOUX - Eléonore BEZ - Nadia BOULAINSEUR - Martin CARVALHO - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Anthony KREHMEIER - Yannick OHANESSIAN - Marine PUSTORINO-DURAND - Stéphane RAVIER - Michèle RUBIROLA.

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

TCESDE 004-190/21/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Initiative Marseille Métropole au titre de l'année 2021 **DPEATSV 21/19255/CT**

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence, depuis sa création, s'est saisi des enjeux majeurs de soutien au tissu des TPE–PME du territoire. Positionner l'institution comme un facilitateur de la vie des entreprises est l'une des orientations stratégiques de l'Agenda du Développement Economique. En outre, le plan de relance et de renouveau d'Aix-Marseille-Provence « AMP2R » rappelle trois impératifs : le soutien à l'emploi, l'inclusion sociale et la transition écologique.

Par ailleurs la Métropole met en œuvre une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes qui interroge de manière transversale et préventive la situation respective des femmes et des hommes et les effets différenciés que les projets peuvent avoir sur l'un ou l'autre sexe. Dans les projets de l'association, il s'agira de veiller à ce que les spécificités des femmes et des hommes soient pris en compte, afin que le dispositif s'adresse également aux deux sexes.

I- Présentation de l'Association

Initiative Marseille Métropole est l'une des 214 plateformes qui constituent Initiative France, premier réseau national associatif d'appui et de financement des créateurs d'entreprises.

Trois types d'aides sont proposés gratuitement aux porteurs de projets :

- Une assistance au montage du projet,
- Un soutien financier (prêt d'honneur à taux zéro, sans garantie, recherche de financements et de garanties bancaires),
- Un suivi-accompagnement post-crédation, notamment par une action de parrainage

Depuis novembre 1994, date de la création de la plateforme, 21.318.500 d'euros (en prêts d'honneur) ont été engagés pour soutenir la création ou la reprise ou la croissance de 3 795 entreprises. Le taux de pérennité à trois ans est de plus de 80%. Depuis la création de l'association, près de 6 847 emplois ont été créés ou maintenus.

II- Bilan des actions menées en 2020

Pour la seule année 2020, 148 entreprises ont été financées (hors prêt COVID RESISTANCE) et elles ont généré 330 emplois directs, dont 302 créés et 28 maintenus.

Le montant total des prêts d'honneur (classique) accordés s'est élevé à 1.358.500 euros. Le prêt d'honneur bénéficie aux porteurs rencontrant des difficultés pour accéder en direct à un crédit bancaire permettant de compléter le financement de leur projet de création ou de reprise.

23 prêts du dispositif régional Mon Projet d'Entreprise (MPE), ex-nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise (NACRE) sont venus s'ajouter au montant total des prêts accordés, à une hauteur de 103.000 euros.

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

De plus, le travail d'intermédiation bancaire accompli par IMM a permis une forte mobilisation de concours privés permettant des prêts bancaires associés aux demandes de prêts d'honneurs pour un montant de 8.717.470 euros.

Pour 2020, le bilan financier fait ressortir que pour 1 euro de prêt d'honneur accordé, 6,42 euros de prêt bancaire ont été mobilisés (effet levier 6,42).

La période COVID 19 semble avoir été à l'origine de cette baisse de l'effet de levier bancaire et du nombre de projets financés (148 contre 228).

Les secteurs d'activités les plus importants en matière de création d'entreprises sont les commerces, l'hôtellerie, les cafés, les restaurants et les services aux particuliers, suivis des services aux entreprises.

IMM s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociétale des entreprises (RSE), mais elle a également poursuivi la sensibilisation des porteurs de projets et des chefs d'entreprises soutenus.

Elle a accompagné la Métropole Aix-Marseille-Provence dans l'implantation de deux boutiques à l'essai dans le centre ville de Marseille, deux autres sont en cours d'étude (une à Marseille, une à Marignane) dans le cadre des engagements 2020.

Chiffres Clés

Au 31/12/20, IMM a finalement réalisé les résultats suivants sur son « ACTION COVID » :

- 740 dossiers de PRETS COVID présentés en COMITE COVID
- 554 dossiers de PRETS COVID acceptés en COMITE COVID - Soit un Taux d'acceptation de 75 % - Montant moyen des dossiers de PRETS COVID = 7870 €
- 68 COMITES COVID tenus en distanciel sur LIFESIZE sur 8 mois
- 80 bénévoles mobilisés par IMM

III- Les objectifs pour 2021

Pour 2021, Initiative Marseille Métropole compte amplifier la croissance de son activité au sein des politiques locales et territoriales en :

- accroissant le nombre d'entreprises financées, tout en conservant un taux de pérennité des entreprises soutenues stable,
- augmentant le nombre d'emplois maintenus ou créés au démarrage et lors du développement des entreprises,
 - facilitant l'accès des services à tous les porteurs de projet.

Pour plus d'efficacité, de nombreux moyens seront déployés en mobilisant plus de parrains et de marraines, en intégrant la démarche d'innovation dans les TPE, en développant la démarche RSE auprès des entreprises accompagnées et en amplifiant les partenariats et les synergies avec le réseau national pour optimiser le suivi.

- Accompagner le financement de 280 projets dont 190 en création d'entreprises, 60 en reprise d'activité et 30 en croissance,
- Suivre le développement de 146 entreprises financées dans le cadre du SUIVI MPE 2021
- Proposer systématiquement aux Créateurs les nouveaux Prêts d'Honneur BPI : PH Solidaire, PH Création-Reprise...
- Proposer le dispositif ARDAN à certains de nos Créateurs qui souhaitent se développer sensiblement.

Budget prévisionnel

L'examen du budget prévisionnel met en exergue les éléments suivants :

- La masse salariale est de 54% du total des charges
- Les subventions publiques représentent 80% du total des recettes de l'association

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021

La subvention demandée au Conseil de Territoire Marseille-Provence est de 50 000 euros soit 6,9% du total des recettes.

Pour mémoire, en 2019, le Conseil de Territoire de Marseille-Provence a soutenu le fonctionnement de l'association à hauteur de 20 000 euros.

Il est proposé au Conseil de Territoire Marseille-Provence d'attribuer une subvention globale de fonctionnement à l'association Initiative Marseille Métropole de 20 000 euros pour l'exercice 2021.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.
- La délibération cadre n°FBPA 033-8303/20/CM portant sur le Plan de relance de la Métropole : « AMP 2R » La Relance et le Renouveau d'Aix-Marseille-Provence.

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- L'intérêt de soutenir la création et reprise d'entreprises par un dispositif de soutien efficace sur le territoire du Conseil de Territoire Marseille-Provence ;
- La cohérence avec la stratégie de développement économique de la Métropole Aix-Marseille-Provence.

DELIBERE

Article 1 :

Est attribuée une subvention de fonctionnement d'un montant global de 20 000 euros pour 2021 à l'association Initiative Marseille Métropole.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits pour l'exercice 2021 à l'Etat Spécial du Territoire de Marseille Provence – Sous Politique B320 - chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - fonction 61.

Article 3 :

Monsieur le Président du Conseil de Territoire ou son représentant est autorisé à signer tout document afférent à cette délibération.

Budget prévisionnel

Charges

Charges	
Achat	3 800 €
Services extérieurs	34 333 €
Autres services extérieurs	137 581 €
Impôts et taxes	8 234 €
Charges de personnel	392 000 €
Autres charges de gestion courante	26 800 €
Emplois des contributions volontaires en nature	122 323 €
Total des charges	725 071 €
Produits	
vente de produits finis	0 €
subventions d'exploitation	579 989 €
<i>MAMP</i>	50 000 €
<i>Région PACA</i>	177 240 €
<i>Conseil Départemental 13</i>	12 000 €
<i>Ville de Marseille (fonctionnement)</i>	320 745 €
<i>FONDS SOCIAL EUROPEEN</i>	20 000 €
Autres Produits de gestion courante	47 400 €
Contributions volontaires en nature	97 682 €
total des produits prévisionnels	725 071 €

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 13 Avril 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 19 avril 2021